

**LE CENDRE**  
 DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
 ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 17 MAI 2023

Date et heure de la séance : 24 MAI 2023 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 10

**Présents** : Mmes Jacqueline BOLIS - Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mme Karine VALLUY.

**Absents avec procuration** : Mme Nastascia ACCOT procuration à Mme Christel MARCHENAY - M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN procuration à M. Pierre MESURE - M. Florian CATINOT procuration à Mme Sylvie PARIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Christelle GERMAIN procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. José MAGALHAES procuration à Mme Karine VALLUY - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Sébastien MORIN - M. Jean-François RAZAVET procuration à M. Pierre FERNAND - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Adrienne LIBIOUL.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine VALLUY.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N° 23/05/24/008**

**OBJET : Avis du Conseil Municipal sur le projet de Zone à faibles émissions (ZFE) Clermontoise.**

Monsieur PONTRUCHER expose que, dans le cadre de la loi Climat et Résilience, les agglomérations de plus de 150 000 habitants ont obligation de mettre en place une zone à faibles émissions (ZFE) au plus tard le 31 décembre 2024.

Soucieuse de l'impact sanitaire lié à la qualité de l'air, Clermont Auvergne Métropole a choisi de devancer cette obligation pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2023. Ce projet de ZFE ayant déjà fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs économiques, et conformément aux dispositions de l'article L 2213-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Métropole, par courrier en date du 13 avril 2013, a sollicité l'avis du Conseil Municipal.

Bruno PONTRUCHER, après avoir précisé que cette ZFE concernerait dans un premier temps uniquement les professionnels à travers les véhicules de transport de marchandises, Véhicules Utilitaires Légers et Poids Lourds relevant de la qualité Crit'Air « Non Classés » sur un périmètre restreint au départ à une partie importante de la ville de Clermont-Ferrand, invite les conseillers à suivre l'avis favorable émis par la commission « environnement » lors de sa réunion du 15 mai 2023.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

La Secrétaire de Séance,



**Karine VALLUY**



Le Maire,

**Hervé PRONONCE**

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le **25 MAI 2023**  
Reçu en préfecture le **25 MAI 2023**

La Directrice Générale des Services,

  
**Caroline SOULIGOUX.**

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).